

TARIF PAR SEMESTRE ENFANTS, APPRENTIS ET ETUDIANTS*

Valable dès septembre 2017

		Tarif (hors Lausanne)	Tarif Lausanne
Frais de gestion annuels		Fr. 40.-	Fr. 40.-
Cours individuels d'instrument et de chant			
(alto, basson, chant, clarinette, clavecin, contrebasse, cor, flûte à bec, flûte traversière, guitare, hautbois, harpe, impro piano, orgue, piano, saxophone, trombone, trompette, violon, violoncelle)			
Cours hebdomadaire de	30 min.	Fr. 560.-	Fr. 420.-
	45 min.	Fr. 835.-	Fr. 625.-
	60 min.	Fr. 1'120.-	Fr. 840.-
Cours collectifs			
Initiation musicale et instrumentale			
(Eveil musical Jaques-Dalcroze, Willems, Rythmique solfège Jaques-Dalcroze, Atelier découverte musicale, Flûte à bec, Percu-flûte)			
Cours hebdomadaire de	45 min.	Fr. 375.-	Fr. 280.-
Guitare en atelier			
Une heure de cours pendant 3 semaines + 1 cours particulier la 4 ^{ème} semaine		Fr. 375.-	Fr. 280.-
Musicien en herbe			
7 cours de 30 min par instrument (5 instruments durant l'année selon les blocs) Y compris location des instruments		Fr. 655.-	Fr. 490.-
Chœurs			
CantaBulle – CantaCroche		Fr. 175.-	Fr. 130.-
CantArpège		Fr. 345.-	Fr. 260.-
Musique de chambre			
Ensembles constitués	60 min/tous les 15 jours	Fr. 280.-	Fr. 210.-
	90 min/tous les 15 jours	Fr. 415.-	Fr. 310.-
Formation musicale			
Solfège			
Cours hebdomadaire de	45 min.	Fr. 375.-	Fr. 280.-
Initiation à la composition			
Cours hebdomadaire	1 module	Fr. 520.-	Fr. 390.-
Cours hebdomadaire	forfait	Fr. 1'040.-	Fr. 780.-

Réduction d'écolage :

- Les enfants d'une même famille qui prennent des cours individuels bénéficient des conditions préférentielles suivantes :
 - Pour deux enfants, étudiants et apprentis, 10 % sur la totalité du prix des cours individuels
 - Dès le 3^{ème} enfant, étudiant et apprenti, 5% supplémentaire par enfant sur la totalité du prix des cours individuels (15% pour 3 enfants, 20% pour 4 enfants, etc.)
- Une réduction de 50 % est accordée sur les cours de solfège et initiation à la composition si l'élève suit un cours d'instrument à l'ESM.
- Une réduction de 20 % est accordée sur les cours de musique de chambre si l'élève suit un cours d'instrument à l'ESM.
- Les enfants, étudiants et apprentis, suivant 2 cours d'instrument individuels à l'ESM, obtiennent une réduction de 20 % sur le 2^e cours.

* Sont considérées comme étudiants et apprentis, les personnes entre 20 et 25 ans pouvant présenter une attestation d'étude.

Les écolages sont facturés par semestre et se payent en une seule fois ou par acomptes réguliers (au maximum 4), selon l'art. 7 du règlement ESM. Ils comprennent la cotisation de membre selon l'art. 3 des statuts ESM.